

Fioul : les achats groupés 2022 pour faire le plein d'économies

(Communiqué de presse)

Alors que le prix du fioul est reparti à la hausse depuis plusieurs mois, et que l'interdiction des chaudières au fioul à venir ne concerne que les nouvelles installations, nombre de ménages ne pouvant techniquement ou financièrement en changer, l'UFC-Que Choisir de la Charente-Maritime, forte du bilan 2021 des campagnes d'achats groupés « choisirsonfioul.fr », appelle les consommateurs Charentais à continuer de se rassembler en 2022 pour faire baisser leurs factures.

❖ Bilan 2021 : 4794,47 d'euros économisés en moyenne par les Charentais-Maritimes

Face à la remontée des cours du baril, le prix du fioul est reparti à la hausse ces derniers mois, passant la barre symbolique d'1 euro (le prix moyen a augmenté de 40% entre janvier et décembre 2021). Décidée à agir pour le pouvoir d'achat des ménages, l'UFC-Que Choisir de la Charente-Maritime se félicite que 124 **Charentais-Maritimes**, sur les 617 inscrits, aient souscrit aux campagnes Choisir son fioul 2021 qui leur ont fait économiser 38,67 euros en moyenne, soit un gain global de 4794,47 euros. Pour rappel, cette campagne consiste en la mise en concurrence des distributeurs locaux quel que soit leur profil (grand groupe, grande distribution, PME) pour obtenir un prix du fioul domestique le moins cher possible.

❖ 2 achats groupés par mois pour coller aux besoins

Compte tenu des dates différenciées de remplissage des cuves, la campagne « [choisir son fioul](http://choisirsonfioul.fr) » a évolué passant d'un achat groupé par mois à 2 (un vendredi sur deux) afin de permettre à chacun de pouvoir en bénéficier. Les modalités restent inchangées : l'inscription, gratuite et sans engagement, est ouverte à tous. Sur la base des offres lauréates, les inscrits peuvent consulter leur offre personnalisée le soir de l'enchère inversée directement sur le site ou par téléphone. Ils ont ensuite jusqu'au lundi 14h pour décider d'y souscrire ou non. En cas de souscription, la livraison intervient dans les quinze jours. Indépendance oblige, pour couvrir les frais d'organisation de la campagne, une participation aux frais de 5 € TTC sera demandée aux seuls consommateurs souscripteurs.

L'UFC-Que Choisir de la Charente-Maritime invite donc les consommateurs à s'inscrire sur choisirsonfioul.fr ou au 05.46.41.53.42

UFC Que Choisir de Charente Maritime